

COMMUNE DE FLAVIAC

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

1-ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de FLAVIAC d'une superficie de 1300 ha est située dans la vallée de l'Ouvèze à mi-chemin entre la vallée du Rhône et la ville préfecture.

Elle comprend de nombreux hameaux et une voirie de 27 km

La population INSEE 2022 de la commune s'élève à 1 241 habitants.

La commune compte deux écoles, une école maternelle et une école élémentaire regroupant la première deux classes, la seconde trois classes. Elle assure un service restauration scolaire et un service garderie. Ce sont entre 90 et 110 rationnaires qui fréquentent la cantine et de 20 à 25 enfants la garderie.

2- LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313.-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site Internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en question.

Il respecte les grands principes budgétaires, à savoir annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été adopté par le Conseil municipal le 8 avril 2024.

Ce budget 2024 a été construit et équilibré avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus, de contenir la dette et de mobiliser les subventions chaque fois que possible.

Il est à noter qu'à compter du présent exercice, le budget de FLAVIAC se compose d'un budget général et d'un budget annexe « Production énergies renouvelables » destiné à retracer l'intégralité des dépenses et recettes afférentes à l'activité de la centrale photovoltaïque en cours d'installation sur les bâtiments techniques municipaux.

Le budget général a été élaboré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M 57, instruction adoptée en 2023 au lieu et place de la M14, au terme d'une délibération en date du 5 décembre 2022 avec comme antérieurement, un vote par nature et par chapitre.

En ce qui concerne le budget annexe qui constitue une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire, il applique la nomenclature M4 sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière c'est-à-dire qu'il doit être financé par les recettes liées à l'exploitation de l'activité en cause ; conformément au code général des impôts, il est assujéti à la TVA et est donc élaboré en hors taxes alors que le budget général est établi toutes taxes comprises.

3-PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

3-1-Budget Général

En 2024, la masse budgétaire globale du budget général s'élève à 3 490 535.09 € se répartissant de la façon suivante :

Section de fonctionnement	1 134 841.92 €
Section d'investissement	2 355 693.17€
Total	3 490 535.09€

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- *les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif
- *les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie (amortissements, travaux en régie...)

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien ; il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A-1-les dépenses de fonctionnement réelles par chapitre

-chapitre 011 - charges à caractère général : ce chapitre représente le deuxième poste de dépenses le plus important en section de fonctionnement après les charges de personnel. Il atteint la somme de 339 350 €, soit un montant identique à celui des prévisions 2023.

-chapitre 012- charges de personnel : d'un montant de 426 800€ et premier poste de dépenses en section de fonctionnement, il présente une augmentation de 3.2 % par rapport aux prévisions 2023.

Cette majoration résulte de l'attribution, à compter de du 1er janvier dernier, de 5 points d'indice aux agents publics, de la décision du Conseil municipal de verser au profit du personnel éligible, au taux maximum, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle instaurée par décret n°2023-1006 DU 31 octobre 2023, de la progression naturelle des carrières des agents et de l'éventuel remplacement d'agents en arrêt de travail dont le coût sera

toutefois partiellement compensé via l'assurance des risques statutaires du personnel contracté par la commune (chapitre 013-compte 6419)

-chapitre 014 – atténuations de produits : les propositions sur ce chapitre s'élèvent à 16 900€ au lieu de 14 300 € en 2023. Elles portent sur la contribution de la commune au Fonds national de garantie individuelle des ressources -FNGIR- (13 000 €) et d'éventuels dégrèvements de taxe d'habitation pour logements inoccupés (1 300 €).

-chapitre 65-autres charges de gestion courante : dans ce chapitre, sont regroupées, pour l'essentiel, les indemnités, charges comprises, et la formation des élus (58 600€), les participations de la commune à divers groupements et organismes dont le SDIS au titre de la contribution incendie annuelle(21 900 €) et la CAPCA pour l'instruction des dossiers urbanisme (3000 €), les subventions aux associations en fonction des demandes et animations (7 700 €) et les secours d'urgence (500 €).

Le montant global de ces dépenses de charges de gestion courante s'élève ainsi à 92 620€ ; en 2023 celui-ci avait été fixé à 100 400 €.

-chapitre 66-charges financières : ces charges financières correspondent pour l'essentiel aux intérêts de la dette estimés à 26 000 € comme en 2023.

-chapitre 67-charges spécifiques : sur ce chapitre, les crédits sont destinés à autoriser l'annulation éventuelle de titres émis sur des exercices antérieurs et l'octroi de secours exceptionnels (500 €).

-Chapitre 68- provisions pour dépréciations d'actifs : des provisions pour risques et charges ont été constituées à hauteur de 300€, pour toute éventuelle créance qui ne pourrait être recouvrée.

A-2- les recettes de fonctionnement réelles par chapitre

Chapitre 002-Résultat reporté : La reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 reporté de 92 175.92€ adoptée dans le cadre du vote du compte administratif 2023 permet de parfaire la couverture des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 013-Atténuations de charges : d'un montant de 5 300 €, elles correspondent aux éventuels remboursements de rémunérations du personnel par les organismes de prévoyance sus évoqués...

Chapitre 70-Produits des services : prévus à hauteur de de 63 710 €, ils regroupent les recettes prévisionnelles liées aux activités des services communaux et au patrimoine (cantine, centres aérés, agence postale, concessions cimetière, redevances pour occupation du domaine public, etc.).

Chapitres 73 et 731 -Impôts et taxes : sur ce chapitre, sont retracées les allocations compensatrices et les contributions directes. Leur montant a été budgétisé respectivement à hauteur de 316 220 € et 377 290€, soit au total 693 510 €, en hausse par rapport aux prévisions 2023 (590 400€) en raison du différé sur 2024 de recettes fiscales de novembre et décembre 2023 et de la révision pour 2023 des bases fiscales.

Chapitre 74-Dotations et participations : elles sont estimées à 245 246 € et regroupent pour l'essentiel les dotations versées par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale et Dotation nationale de péréquation) et d'éventuelles participations d'autres partenaires (Département, CAPCA.)

Chapitre 75-Autres produits de gestion courante : sont appelés à être enregistrés ici principalement les revenus des immeubles communaux (loyers MAM et locations salles). Ils sont estimés à 33 060 €.

B-SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à plus ou moins long terme.

Elle intègre ainsi les dépenses susceptibles d'accroître ou de diminuer la valeur du patrimoine, dépenses financées par les ressources propres de la collectivité, des dotations et subventions, voire des emprunts et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

B-1 Les dépenses d'investissement réelles par chapitre

-le report du déficit d'investissement du compte administratif 2023 de 88 930.25 €

-chapitre 10-dotations, fonds et divers :1 500€ de dégrèvement de taxe d'aménagement

-chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées : 63 500 € en vue principalement du remboursement 2024 du capital de la dette (63 000€) et de frais de dépôts et cautionnements (500 €)

-chapitre 20/204/21/23-Etudes, fonds de concours et travaux :1 201 762.92€ dont 44 160€ de restes à réaliser 2023 et 1 157 602.92€de dépenses nouvelles parmi lesquelles :

.8 000€ pour diverses études, acquisitions de licences ou réalisation de documents d'urbanisme.

.30 000 € pour honorer les participations de la commune aux travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux d'éclairage et de télécommunication prévus par les concessionnaires dans le cadre de l'aménagement de la traverse.

119 602.92€ d'immobilisations dont notamment :

-l'achat de terrains pour 11 000 €

-des agencements et aménagements à hauteur de 4 840 €,

-30 000 € pour une éventuelle acquisition de bâtiments qui présenterait un intérêt communal

-4 000 € pour divers agencements et installations

-35 000 € de travaux sur voirie : il s'agit en particulier de gros entretien sur diverses routes communales,

-2 000 € d'installations de voirie

-1 500 € pour des possibles interventions sur réseaux

-1 000€ d'autre matériel et outillage incendie

-8 000 € pour du matériel roulant,

-6 500 € pour l'achat de matériels de voirie et techniques

-4 000 € d'éventuels matériels informatiques

-5 262.92 € de matériel et de mobilier scolaire ; il s'agit en particulier d'installer un vidéo projecteur et divers équipements dans les écoles ou dans les bureaux

-7 000 € pour diverses immobilisations corporelles. Comme des jeux pour les enfants au parc Changeât.

-chapitre 23-Immobilisations en cours :1 000 000 € d'avances susceptibles d'être versées au SDEA au cours de l'exercice dans le cadre du mandat qui lui a été confié au titre de la tranche ferme de la sécurisation et requalification de la traverse .et pour le financement de laquelle diverses subventions de l'Etat, de la Région et de Département ont été obtenues.

B2 -Les recettes d'investissement réelles par chapitre

-Chapitre 10 : Taxes /FCTVA : 15 231€ dont 9 231 € du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 6 000 € de taxe d'aménagement à percevoir.

-chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé : 133 090.25 € d'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé pour couvrir le déficit d'investissement 2023 et les restes à réaliser 2023.

-chapitre 13 : Subventions : 375 000€ de subventions d'investissement obtenues de l'Etat et de la Région

et du département pour l'aménagement de la traverse d'agglomération. Pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

-**Chapitre 16-Emprunt** : 600 000€ d'emprunts et dettes assimilées.

C-LES CHAPITRES ET COMPTES D'ECRITURES D'ORDRE :

-- **chapitre042-DF/Chapitre 040-RI :17 900€** ; il s'agit du montant des amortissements pour 2024i inscrits en dépense de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040

- **Chapitre023-DF /Chapitre 021-RI-Transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 214 471.92€** La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement de celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer en participant à l'autofinancement de ladite section d'investissement.

- **-chapitre 041-DI/Chapitre 041-RI-Opérations patrimoniales** :il s'agit d'opérations d'ordre à réaliser en fin d'année afin d'intégrer dans le patrimoine de la commune les investissements exécutés dans le cadre de la traverse et ainsi récupérer la tva afférente dès l'exercice suivant.

D-VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET :

D-1section de fonctionnement

Section de fonctionnement	
DEPENSES	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	339 500.00 €
Chapitre 012 (charges de personnel)	426 800.00 €
Chapitre 014 (atténuation de produits)	16900.00 €
Chapitre 65 (autres charges gestion courante)	92 620.00 €
Chapitre 66 (charges emprunts)	26 000.00 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	500.00 €
Chapitre 68 (Dotations provisions)	300.00 €
Chapitre 023 (virement section investissement)	214 471.92 €
Chapitre 042 (opération d'ordre -dotation aux amortissements)	17 900.00 €
Soit un total de	1 134 841.92 €
RECETTES	
Chapitre 002 (résultat reporté)	92 715.92 €
Chapitre 013 (atténuation de charges)	5.300.00 €
Chapitre 70 (produits des services)	63 710.00 €
Chapitre 73 (impôts et taxes)	316 220.00 €
Chapitre 731 (Fiscalité locale)	377 290.00 €
Chapitre 74 (dotations – participations)	245 246.00 €
Chapitre 75 (autres produits – immeubles)	33 060.00 €
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	1 000.00 €
Chapitre 78 (reprise amortissement, dépréciations provisions (semi-Budgétaire))	300.00 €
Soit un total de	1 134 841.92 €

D-2section d'investissement

Section d'investissement	
DEPENSES	
Chapitre 001 (solde d'exécution négatif reporté)	88930.25 €
Chapitre 10 (Taxe d'aménagement)	1 500.00 €
Chapitre 16 (remboursement emprunts)	63 500.00 €
Chapitre 20 (frais d'études)	8 000.00 €
Chapitre 204 (IC : biens mobiliers, matériel)	30 000.00 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	163 762.92 €
Chapitre 23 (avances versées commandes immo.incorp.)	1 000 000.00 €
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	1.000 000.00 €
Restes à réaliser	44 160.00 €
Soit un total de	2 355 693.17 €
RECETTES	
Chapitre 10 dotations	15 231.00 €
Chapitre 1068-excédent de fonctionnement capitalisé	133 090.25
Chapitre 13 (subventions)	375 000.00 €
Chapitre 16 (emprunt)	600 000.00 €
Chapitre 021 (virement section fonctionnement)	214 471.92 €
Chapitre 040 (opération d'ordre entre sections)	17 900.00 €
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	1 000 000.00 €
Restes à réaliser	- €
Soit un total de	2.355 693.17

3-2 -Budget Annexe « Production Energies renouvelables »

La commune de FLAVIAC a décidé de procéder à la création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des services techniques municipaux.

Cette implantation devrait être achevée avant l'été prochain et permettre alors la production d'électricité et la vente de celle-ci dans le cadre d'un service public industriel et commercial.

En vertu de la réglementation, l'intégralité des dépenses et recettes afférentes à cette activité doit être retracée dans un budget spécifique

Tel est l'objet du budget annexe créé par le conseil municipal au terme d'une délibération en date du 11 avril 2023.

En application de ces décisions et règles en vigueur le budget primitif 2024 du budget annexe « Production Energies renouvelables » élaboré selon la nomenclature M4 avec autonomie financière s'équilibre globalement à hauteur de 93 646€ comme suit :

Section d'exploitation	7 745€
Section d'investissement	85 901€

Total 93 646€

Les principaux éléments qui le composent sont les suivants

A-Exploitation :7 745€ en dépenses et en recettes

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 7 745€ correspondant aux frais de maintenance des installations et à la taxe d'utilisation des réseaux publics d'énergie, (705€- chapitre11), aux charges financières-intérêts d'emprunts (2 140€ -chapitre 66-) à la dotation aux amortissements(2 900€-chapitre 042) et enfin au virement à la section d'investissement(2 000€- chapitre 023).

Dépenses d'exploitation	
011 : charges à caractère général	705.00
66 : charges financières	2 140.00
Sous total dépenses réelles	2 845.00
042 opérations d'ordre (amortissements)	2 900.00
023 : virement à la section d'investissement	2 000.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	7 745.00

Les recettes d'exploitation prévues proviendront de la vente de l'électricité produite (chapitre70) et de l'amortissement des subventions obtenues (chapitre 042- 777).

Recettes d'exploitation	
70 : vente de produits fabriqués	5 895.00
Sous total recettes réelles	5 895.00
042-777-operations d'ordre (subventions transférées)	1 850.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	7 745.00

B : Investissement :85 901€ en dépenses et en recettes

B-1-les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement d'un montant de 85 901€ intègrent les dépenses d'équipement (80 813€ -chapitre 23),le remboursement du capital de l'emprunt (1 200€ -chapitre 16) des dépenses imprévues (2 038€-chapitre 020-),et enfin une opération d'ordre entre section au titre des subventions transférées (chapitre 040 -1 850€)

Dépenses d'investissement	
23-Immobilisations corporelles	80 813.00
16-Emprunts et dettes assimilés	1200.00
020-Dépenses imprévues	2 038.00
Sous total dépenses réelles	84 051.00
040-opérations d'ordre (subventions transférées)	1 850.00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	85 901.00
--	------------------

B-2-les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont les subventions de l'Etat et du Département sollicitées et obtenues (18 587€ et 18414€ -chapitre 13) l'emprunt a contracter pour parfaire le financement (44 000€-chapitre16),le virement de la section d'exploitation sus-évoqué(2 000€-chapitre021)et la dotation aux amortissements (chapitre 040-2 900€)

<i>Recettes d'investissement</i>	
<i>13-Subventions d'investissement</i>	<i>37 001.00</i>
<i>16-Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>44 000.00</i>
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>81 001.00</i>
<i>021-virement de la section de fonctionnement</i>	<i>2 000.00</i>
<i>040-operations d'ordre -dotation aux amortissements</i>	<i>2 900.00</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	85 901.00

&&&&